



Normandie Agriculture Investissement

Objectifs

Ce dispositif aide les agriculteurs dans certains investissements en matière de production primaire et/ou de transformation et commercialisation en circuit-court.

Compte-tenu de la volumétrie très conséquente de dossiers déposés, le téléservice Normandie Agriculture Investissement a été suspendu le 3 mars, pour une réouverture le 17 mars.

Le dispositif a été révisé principalement sur les plafonds de dépenses éligibles et le type de dépenses éligibles.

Avant tout dépôt de demande d'aide, il est important de prendre connaissance des «documents à télécharger» en bas de cette page.

Bénéficiaires

Les agriculteurs : structures individuelles, sociétés exerçant une activité agricole ou une activité de transformation à la ferme, GAEC, établissements ou organismes mettant en valeur une exploitation agricole.

Les collectifs d'agriculteurs : CUMA, structures collectives composées majoritairement d'agriculteurs.

Caractéristiques de l'aide

Deux types d'accompagnement sont possibles en fonction du projet d'investissement

Projets conquérants : ce sont des projets à niveau élevé d'ambition, de contrainte ou de risque, marquant un tournant pour l'exploitation.

Taux d'aide : 30 %

Plancher d'investissement : 10 000 €

Plafonds d'investissement :

Individuel, société, GAEC : 85 000 €

Projets collectifs : 170 000 €

Projets d'amélioration et d'adaptation, ce sont les autres projets, qui correspondent à une évolution ou au développement d'une exploitation en rythme de croisière.

Taux d'aide : 15 %

Plancher d'investissement : 10 000 €

Plafonds d'investissement :

Individuel, société, GAEC : 75 000 €

Projets collectifs : 150 000 €

NB : si vous aviez créé, mais non transmis, votre dossier avant le 03 mars 2025 :

Vous devez impérativement nous transmettre votre dossier complet avant le 17 mars minuit pour qu'il soit étudié dans le cadre des dispositions du dispositif en vigueur avant le 3 mars.

A savoir : Pour financer vos projets, Normandie Garantie Agri est une garantie bancaire permettant de faciliter la mobilisation de financement à destination des agriculteurs, des entreprises de travaux agricoles et / ou forestiers, des professionnels de la filière équine et des PME de l'industrie agro-alimentaire, installés en Normandie [Normandie Garantie AGRI Fonds de garantie à destination des entreprises agricoles, forestières et équines | Région Normandie](#)

Contacts

CONTACT

DEVELOPPEMENT DES ENTREPRISES AGRI AGRO

Direction de l'Agriculture et des Ressources Marines

service Développement des entreprises Agri-Agro

02.79.18.33.46

Pour trouver une aide adaptée: [prenez rendez-vous en un clic avec Normandie Agri Contact](#) 

Qu'il s'agisse d'installation, d'innovation, d'investissements, de développement ou de nouvelles pratiques, il existe sûrement une aide régionale adaptée à votre projet agricole. Avec *Normandie Agri Contact*, prenez facilement rendez-vous avec les services de la Région. Parce que, bien souvent, rien ne vaut un échange direct pour y voir plus clair.

Une difficulté ? Une question ?

La Région Normandie a mis en place un numéro pour vous aider en cas de difficulté informatique. Accessible du lundi au vendredi de 8h à 18h, nous répondons à vos questions informatiques concernant vos demandes de subvention : 0 970 820 270 (prix d'un appel local).

Merci de préparer votre numéro de dossier. Afin de pouvoir répondre à votre demande, il peut s'avérer nécessaire de transmettre vos données à notre prestataire MGDIS, éditeur de l'application Espace des aides.

Cofinancé par l'Union européenne avec le fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER)

